



# MAI 2019

## Calendrier de vos obligations sociales et fiscales

14

### ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA

Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) et de la DEB (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en avril 2019.

15

### SOCIÉTÉ SOUMISE À L'IS

Date limite de télépaiement du solde de l'IS et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 décembre 2018 ou le 31 janvier 2019.

### TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'avril 2019. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

### PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'avril 2019 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

31

### ENTREPRISES DONT L'EXERCICE EST CLOS LE 28 FÉVRIER 2019

Date limite pour déposer :

- **la déclaration de résultat n°2065** (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures.
- **la déclaration de retenue à la source n° 2754** pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France.
- **la télédéclaration annuelle n° CA12 E** (TVA - régime simplifié).

### TVA - FRANCHISE EN BASE

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er mai 2019 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

